



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

presse

Question écrite n° 89956

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur la réforme des aides à la presse qu'elle a présentée en juin 2015. Pour les aides postales, il est notamment question de distinguer, au sein de la presse d'information politique et générale, la presse de « la connaissance et du savoir ». Il souhaite savoir comment elle compte distinguer les titres appartenant à « la connaissance et au savoir » et ceux appartenant « au loisir et au divertissement », étant donné que la distinction n'est pas forcément évidente pour certains titres. Il souhaite également connaître le calendrier de mise en œuvre de cette réforme, sachant qu'il paraît peu envisageable d'examiner les quelque 6 000 titres d'ici au 1er janvier 2016.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89956

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7522

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)